

# REMBOURSEMENT TIC 2017 SUR CHORUS PRO

## Liste des pièces justificatives à fournir en plus des factures sur Chorus PRO :

*(**Attention** : Chorus PRO n'émet aucune alerte en cas d'absence de pièces justificatives).*

Bénéficiaire	Pièce justificative requise
Exploitant agricole à titre individuel ou sociétaire	- Déclaration récapitulative des aides de minimis perçues au titre des années N, N-1 et N-2 (Annexes 1 et 1bis). <b>Uniquement en cas de demande de remboursement concernant le <u>gaz naturel ou le fioul lourd</u></b>
Exploitant agricole non assujetti au régime de protection sociale des non-salariés agricoles, nommé cotisant solidaire.	- Appel de cotisation ou attestation de paiement de la cotisation de solidarité. - Déclaration récapitulative des aides de minimis perçues au titre des années N, N-1 et N-2 (Annexes 1 et 1bis). <b>Uniquement en cas de demande de remboursement concernant le <u>gaz naturel ou le fioul lourd</u></b>
Entreprise de travaux agricoles à titre individuel	- Extrait K-bis mentionnant l'objet de l'activité de travaux agricoles ou forestiers
Entreprise de travaux forestiers à titre individuel	
Entreprise de travaux agricoles à titre sociétaire	- Extrait K-bis ou extrait des statuts mentionnant l'objet de l'activité de travaux agricoles ou forestiers
Entreprise de travaux forestiers à titre sociétaire	
CUMA	- Attestation d'affiliation MSA d'un des membres de la coopérative ou de ses salariés - Extrait Kbis ou extrait des statuts indiquant que le matériel est destiné à la réalisation de travaux agricoles ou forestiers dans les exploitations agricoles.
Entreprise issue d'une fusion d'entreprises (lesquelles figurent comme bénéficiaires du montant de carburant renseigné sur les factures) ou Entreprise ou société dont le statut juridique a été modifié mais pour laquelle le SIRET est resté inchangé	- Copie de l'annonce de fusion parue au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC)  ou si non référencée au BODACC : - Copie de la déclaration de fusion d'entreprise déposée au Centre de Formalité des Entreprises ou à la Chambre d'agriculture
Entreprises/exploitants en cours de liquidation judiciaire	- Copie du jugement prononçant la liquidation judiciaire et nommant le liquidateur judiciaire